



Paris, le 4 février 2012

## Un appel pressant du Secours populaire français

Le Conseil d'Administration du Secours populaire français, réuni à Paris le samedi 4 février 2012, a reçu d'innombrables témoignages des drames engendrés par la vague de froid qui s'abat sur notre pays.

Cette situation intervient à un moment où, déjà, les conditions des vies des familles en difficulté sont très difficiles.

Mais, les nouveaux besoins s'ajoutent à ceux du quotidien.

Dans tous les départements, les bénévoles de toutes générations prennent des initiatives mais les demandes sont si nombreuses que le Secours populaire français lance un pressant appel à tous les gens de cœur.

Des dizaines de milliers de nos compatriotes ont faim, sont mal logés dans des logements mal chauffés, certains sont à la rue.

Rejoignez dans tous les départements, les dévoués bénévoles du Secours populaire français.

Vous pouvez souscrire vos dons dans tous les départements ou au

### **Secours populaire français**

9/11, rue Froissart

BP3303

75123 Paris Cedex 03

01 44 78 21 00

Et sur le site Internet : [www.secourspopulaire.fr](http://www.secourspopulaire.fr)

Vous pouvez aussi vous procurer, dans toutes les structures du Secours populaire, des billets de la grande tombola du Secours populaire français : « le Don'actions », pour donner des moyens matériels aux fédérations et aux comités de l'association.

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 75% du montant de votre versement, dans la limite du plafond de 521€. Au-delà de ce plafond, la réduction est de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. Si vos dons excèdent la limite de 20%, l'excédant est reportable sur les 5 années suivantes. Ainsi, **un don de 100 euros ne vous coûte en réalité que 25 euros.**

Contact presse Secours populaire français  
Karine Vauloup : 06 77 04 57 33 [karine.vauloup@secourspopulaire.fr](mailto:karine.vauloup@secourspopulaire.fr)

